



# Conseil économique et social

Distr. générale  
14 août 2012  
Français  
Original: anglais

---

## Commission économique pour l'Europe

### Comité des politiques de l'environnement

#### Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement

##### Treizième session

Genève, 1<sup>er</sup> et 2 novembre 2012

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

#### Adoption de l'ordre du jour

### Ordre du jour provisoire annoté de la treizième session

Qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève, et s'ouvrira le jeudi 1<sup>er</sup> novembre 2012, à 14 h 30\*

#### I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption du rapport de la douzième session.
4. Résultats de la dix-huitième session du Comité des politiques de l'environnement intéressant le Groupe de travail.
5. Élaboration de méthodes et de documents d'orientation:
  - a) Projet de directives sur la surveillance de la diversité biologique;

---

\* Selon les procédures d'accréditation applicables aux réunions qui se tiennent au Palais des Nations, les membres des délégations sont priés de remplir le bulletin d'inscription disponible sur le site Web du Groupe de travail (<http://www.unece.org/index.php?id=28869>) et de le retourner au secrétariat de la CEE au plus tard deux semaines avant la réunion, par télécopie (+41 22 917 0107) ou par courriel ([ludmila.boichuk@unece.org](mailto:ludmila.boichuk@unece.org)). Avant de se rendre à la réunion, les représentants sont priés de se présenter au Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG, portail de Pregny, 14, avenue de la Paix, Genève (voir le plan figurant sur le site Web de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe [http://www.unece.org/fileadmin/DAM/meetings/UN\\_map\\_Feb.2012.pdf](http://www.unece.org/fileadmin/DAM/meetings/UN_map_Feb.2012.pdf)), afin de se faire délivrer leur plaquette d'identité. En cas de difficultés, téléphoner au secrétariat de la CEE (+41 22 917 2364).

- b) Examen de la portée et l'orientation d'éventuelles directives sur la pollution chimique des sols.
6. Appui à l'établissement d'une procédure d'évaluation périodique de l'environnement et au développement du Système de partage d'informations sur l'environnement:
- a) Cadre conceptuel et institutionnel pour la poursuite du développement du Système de partage d'informations sur l'environnement;
  - b) Éléments nouveaux concernant la surveillance de l'environnement aux niveaux national et infranational;
  - c) État d'avancement des activités de l'Équipe spéciale conjointe sur les indicateurs de l'état de l'environnement;
  - d) Élaboration de rapports d'évaluation de l'état de l'environnement sur la base d'indicateurs;
  - e) Modalités d'utilisation des méthodes du processus «Un environnement pour l'Europe» – Un rapport d'évaluation des évaluations à l'échelon national;
  - f) Utilisation des technologies modernes pour une meilleure diffusion des informations sur l'environnement.
7. Activités d'évaluation et de collecte de données dans d'autres instances intéressant le Groupe de travail.
8. Questions diverses.

## II. Annotations

Conformément à son mandat révisé (ECE/CEP/2012/6, annexe), le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement est ouvert à tous les États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE), ainsi qu'à l'Agence européenne pour l'environnement (AEE). Il se compose de fonctionnaires chargés de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement dans les pays membres de la CEE. Il associe à ses activités des experts d'organismes de statistique, de services concernés et de grands groupes.

Sont également invités à participer aux travaux du Groupe des représentants d'autres instances et réseaux internationaux – Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Division de statistique de l'ONU, Organisation mondiale de la santé (OMS), Centre européen de l'environnement et de la santé (CEES), instances chargées d'accords multilatéraux relatifs à l'environnement (AME), en particulier ceux qui ont été adoptés dans le cadre de la CEE, Réseau mondial de systèmes d'observation de la Terre (GEOSS), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Dans l'exercice de ses fonctions, le Groupe de travail se conforme aux procédures définies par le Comité exécutif de la CEE pour les équipes de spécialistes (ECE/EX/2006/L.3). Outre qu'ils sont distribués par les voies habituelles, les documents de la réunion sont affichés sur le site Web du Groupe de travail (<http://www.unece.org/index.php?id=28869>).

## **1. Adoption de l'ordre du jour**

Le Groupe de travail sera invité à adopter l'ordre du jour de sa treizième session, tel qu'il figure dans le présent document.

## **2. Élection du bureau**

Conformément à la décision prise par le Comité des politiques de l'environnement à sa session extraordinaire d'octobre 2008 (ECE/CEP/150, par. 21), le Groupe de travail devrait élire ou réélire son président et son ou ses vice-présidents.

## **3. Adoption du rapport de la douzième session**

Le Groupe de travail sera invité à adopter le rapport de sa douzième session, publié sous la cote ECE/CEP/AC.10/2011/2.

## **4. Résultats de la dix-huitième session du Comité des politiques de l'environnement intéressant le Groupe de travail**

Le Groupe de travail sera informé des débats tenus et des décisions prises à la dix-huitième session du Comité des politiques de l'environnement en avril 2012 au sujet de la mise en œuvre du programme de travail sur la surveillance et l'évaluation de l'environnement et l'adoption du mandat renouvelé du Groupe de travail pour 2012-2014.

## **5. Élaboration de méthodes et de documents d'orientation**

Comme suite aux débats tenus à sa douzième session (ECE/CEP/AC.10/2011/2, par. 68), le Groupe de travail devrait envisager d'élaborer des lignes directrices sur la surveillance de la diversité biologique et de la pollution chimique des sols, semblables à celles établies précédemment sur la qualité de l'air et de l'eau, dans le but de donner des lignes directrices aux pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, ainsi qu'aux pays intéressés de l'Europe du Sud-Est, pour contribuer à faire de la surveillance un outil pratique pour élaborer des politiques environnementales.

### **a) Projet de directives sur la surveillance de la diversité biologique**

Des directives sur la surveillance de la diversité biologique sont mises au point en vue de contribuer à l'élaboration de plans et stratégies pour la conservation de la diversité biologique et l'exploitation durable des ressources biologiques, l'intégration des objectifs en matière de conservation de la diversité biologique dans les divers secteurs d'action, et l'évaluation de l'état d'avancement de la concrétisation des objectifs et de l'efficacité des mesures de conservation. La minimisation des risques sanitaires, écologiques et socioéconomiques découlant de la perte de diversité biologique et de la dégradation des écosystèmes, ainsi que la maximisation des avantages que l'on retire de la diversité biologique et des écosystèmes, comptent aussi parmi les objectifs essentiels des directives. Pour faciliter l'examen de la question, le secrétariat distribuera un projet de directives préparé avec l'aide d'un consultant (ECE/CEP/AC.10/2012/3).

**b) Examen de la portée et l'orientation d'éventuelles directives sur la pollution chimique des sols**

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner la portée, l'orientation et les principaux éléments éventuels des directives qui pourraient être adoptées en ce qui concerne la surveillance de la pollution chimique des sols. Les délégations pourraient aussi recommander que l'on se réfère aux documents d'orientation disponibles sur la question aux échelons international et national. On pourrait en tenir compte, s'il y a lieu, lors de la préparation de ce genre de directives. L'échange de vues devrait aider le secrétariat à mettre au point un projet de directives aux fins d'examen par le Groupe de travail à sa prochaine session.

**6. Appui à l'établissement d'une procédure d'évaluation périodique de l'environnement et au développement du Système de partage d'informations sur l'environnement**

Le Groupe de travail examinera les activités qu'il pourrait renforcer ou entreprendre afin de contribuer à l'élaboration et à l'établissement d'une procédure périodique d'évaluation et de communication d'informations, notamment au développement du Système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS), conformément à la décision prise par la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Astana, septembre 2011). Le débat sera axé sur les principales composantes du SEIS qui seront reliées, le cas échéant, aux volets pertinents de son mandat actuel (2010-2011) et de son nouveau mandat (2012-2014), tel qu'approuvé par le Comité des politiques de l'environnement en avril 2012 (ECE/CEP/2012/6, annexe).

Le Groupe de travail se penchera également sur la nécessité d'améliorer la coopération et la coordination entre tous les partenaires impliqués dans le processus de développement du SEIS et l'établissement d'un système d'évaluation périodique dans l'ensemble de la région paneuropéenne.

Pour faciliter la préparation des contributions écrites des pays au débat, le secrétariat distribuera un modèle qui devra être complété avant le 15 octobre 2012.

**a) Cadre conceptuel et institutionnel pour la poursuite du développement du Système de partage d'informations sur l'environnement**

L'AEE sera invitée à informer le Groupe de travail des progrès réalisés pour réviser et continuer d'élaborer un projet relatif à l'établissement d'une procédure périodique d'évaluation et de communication d'informations appuyée par le développement progressif du SEIS. L'AEE avait présenté ce document au Comité des politiques de l'environnement à sa dix-huitième session<sup>1</sup>.

Les secrétariats des instances de la CEE chargées d'AME concernées seront invités à informer le Groupe de travail de la manière dont la mise en œuvre de ces accords pourrait favoriser le développement du SEIS.

**b) Éléments nouveaux concernant la surveillance de l'environnement aux niveaux national et infranational**

Les membres du Groupe de travail, les experts de services nationaux de statistique et d'autres autorités centrales ou infranationales (municipales, par exemple), ainsi que les

---

<sup>1</sup> Ce document est disponible à l'adresse suivante: [http://www.unece.org/fileadmin/DAM/env/cep/CEP-18/EEA\\_SEIS\\_CEP-18.e.pdf](http://www.unece.org/fileadmin/DAM/env/cep/CEP-18/EEA_SEIS_CEP-18.e.pdf).

représentants de grands groupes auront l'occasion de rendre compte brièvement des principales mesures prises depuis **octobre 2011** dans leur pays ou par leurs organismes et associations, en ce qui concerne:

- a) pour La modernisation et l'amélioration des réseaux de surveillance et systèmes d'information nationaux;
- b) Le renforcement de la surveillance de certains milieux;
- c) L'amélioration de la collecte, du transfert, du traitement et de l'échange des données.

Le Groupe de travail pourrait réfléchir aux mesures à adopter dans les domaines susmentionnés d'ici à 2014.

**c) État d'avancement des activités de l'Équipe spéciale conjointe sur les indicateurs de l'état de l'environnement**

Le Président de l'Équipe spéciale conjointe sur les indicateurs de l'état de l'environnement informera le Groupe de travail de l'avancement de l'aide apportée aux pays d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est afin qu'ils puissent fournir des indicateurs de l'état de l'environnement reconnus au plan international et soutenant les évaluations périodiques sur l'environnement à l'échelle nationale.

**d) Élaboration de rapports d'évaluation de l'état de l'environnement sur la base d'indicateurs**

Les ministres présents à la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Belgrade, 2007) ont approuvé les Principes d'élaboration de rapports d'évaluation de l'état de l'environnement sur la base d'indicateurs<sup>2</sup>, établis par le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement.

Ces principes servent de guide pratique aux pays pour consolider les parties analytiques de leurs rapports d'évaluation de l'état de l'environnement (aux niveaux national et territorial), afin que ces rapports facilitent la définition des priorités et des objectifs des politiques de l'environnement ainsi que l'évaluation de l'efficacité des mesures environnementales.

Lors de la treizième session du Groupe de travail, les membres devraient rendre compte de l'avancement de la mise en œuvre de ces principes par leurs pays. Le Groupe de travail pourrait également envisager de créer un réseau de gestionnaires chargés d'établir les rapports nationaux sur l'état de l'environnement en prenant notamment en considération l'expérience acquise à cet égard au sein des réseaux de l'AEE.

**e) Modalités d'utilisation des méthodes du processus «Un environnement pour l'Europe» – Un rapport d'évaluation des évaluations à l'échelon national**

Conformément au mandat du Groupe de travail pour la période 2012-2014, les domaines recensés comme prioritaires sont notamment «l'amélioration des évaluations de l'environnement, y compris le recours à la méthode utilisée dans le rapport "L'environnement en Europe – Évaluation des évaluations"» (ECE/CEP/2012/6, par. 3 e)).

À sa dernière session, le Groupe de travail a examiné les produits issus du processus «Un environnement pour l'Europe – Évaluation des évaluations» et les enseignements tirés de la préparation du rapport le plus récent à ce sujet portant sur deux thèmes: l'eau et

<sup>2</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente: E 07.II.E.9 (en anglais) disponible à l'adresse <http://www.unece.org/fileadmin/DAM/env/documents/2007/ece/ece.belgrade.conf.2007.inf.6.e.pdf>.

l'économie verte. Il a été jugé utile de lancer, au niveau de chaque pays, des évaluations d'évaluations réalisées au cours des cinq dernières années sur un large éventail de thèmes liés à l'environnement en utilisant la méthode «Un environnement pour l'Europe – Évaluation des évaluations». Ceci pourrait aider à déceler des failles dans les rapports d'évaluation nationaux et à améliorer ces rapports à l'avenir. Les membres du Groupe de travail pourraient manifester leur intérêt pour la participation à l'étude pilote qui recouvre trois à quatre pays.

**f) Utilisation des technologies modernes pour une meilleure diffusion des informations sur l'environnement**

Les membres du Groupe de travail voudront peut-être procéder à un échange de données d'expérience dans leurs pays et leurs organisations concernant l'utilisation des technologies modernes comme les systèmes et logiciels d'information géographique en ligne basés sur des systèmes, qui permettent de mieux diffuser les données, indicateurs et évaluations relatifs à l'environnement.

**7. Activités d'évaluation et de collecte de données dans d'autres instances intéressant le Groupe de travail**

L'AEE, le PNUE, le CEES de l'OMS, les instances chargées d'AME et d'autres instances internationales seront invités à rendre compte de leurs activités d'évaluation de l'environnement et de collecte de données en cours ou prévues qui intéressent le Groupe de travail.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être faire des observations sur les informations communiquées et envisager des moyens pratiques d'apporter un appui aux activités susmentionnées.

**8. Questions diverses**

Au moment de la rédaction du présent document, le secrétariat n'avait pas de questions à proposer au titre de ce point.

**III. Organisation des travaux**

<i>Date</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<b>Jeudi 1<sup>er</sup> novembre 2012</b>	
14 h 30–14 h 40	1
14 h 40–15 h 00	2
15 h 00–15 h 10	3
15 h 10–15 h 20	4
15 h 20–17 h 00	5 a)
17 h 00–17 h 30	5 b)

---

<i>Date</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<b>Vendredi 2 novembre 2012</b>	
9 h 30–11 h 00	6 a)
11 h 00–12 h 00	6 b)
12 h 00–12 h 30	6 c)
14 h 30–15 h 15	6 d)
15 h 15–15 h 45	6 e)
15 h 45–16 h 50	6 f)
16 h 50–17 h 20	7
17 h 20–17 h 30	8

---